

L'épileptique et la voyage

Autor(en): **Francken, W.**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **La Croix-Rouge suisse**

Band (Jahr): **61 (1952)**

Heft 1

PDF erstellt am: **14.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-555770>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

L'ÉPILEPTIQUE ET LA VOYANTE

Par le Dr W. Francken

Qui n'a pas connu dans mon pays la mère Duret? Nature curieuse autant que curieuse nature! Elle avait de l'instruction, ou prétendait en avoir. Elle avait lu tous les livres d'Urbain Olivier et se vantait volontiers d'avoir connu l'auteur à Givrins lorsqu'elle était enfant. Au nom de son instruction elle regardait d'assez haut ses voisins et les critiquait vertement, épiant de son poulailler leurs petites disputes. Cet observatoire avait ceci de bon qu'elle pouvait tout voir sans être vue, tout savoir sans le risque d'avoir à «témoigner».

Elle avait un fils dont elle eût voulu être fière, mais qui malheureusement était épileptique.

Peu de malaises sont aussi mal jugés que l'épilepsie. Au lieu d'accepter la chose simplement, en restreignant les crises par une médication appropriée (comme un diabétique atténué les effets de son mal par l'insuline) on veut la guérison totale, absolue, miraculeuse. Une mauvaise interprétation de certains récits bibliques a certainement contribué à entretenir la terreur de ce mal en y mêlant les démons qu'il faut chasser, sous-entendant une idée de culpabilité... De là à la notion de maladie-punition, il n'y a qu'un pas. La mère Duret l'avait franchi en rejetant la faute sur son mari, lequel se trouvait du reste bien incapable de pouvoir justifier ses aïeux. Il avait heureusement fini par trouver une explication qui paraissait sans réplique: si son fils avait des crises nerveuses, c'était «accidentel».

Personne n'a jamais su préciser la différence qu'il y a entre les maladies «accidentelles» et celles qui ne le sont pas.

N'empêche que cette heureuse trouvaille est la grande consolation de tous les orgueils de famille blessés.

Pour se renseigner sur l'hérédité de la famille Duret, le médecin, lui, recourut aux tuyaux des belles-sœurs. Car c'est étonnant ce que les belles-sœurs sont bien renseignées.

*

Ce fils épileptique, donc, était un gros gaillard trapu, fort et non dépourvu d'intelligence.

Malheureusement pour lui, il n'était pas non plus dépourvu de fortune, ce qui fut cause des traitements variés qu'il eut à subir. On commença par ceux de la quatrième page des journaux qui tous promettent beaucoup et tiennent peu. Seulement, comme il fallait du temps pour juger de leur effet, ils avaient tous le loisir d'exploiter largement la crédulité de la mère Duret. Le médecin de famille n'était pas oublié; on revenait à lui périodiquement, et sans rancune. Il représentait l'ordinaire. Or, la maladie étant jugée «accidentelle» donc extraordinaire, il fallait pour la guérir des traitements extraordinaires, prescrits par des gens extraordinaires. Ainsi, on s'en alla une fois à Genève, consulter une «voyante». Celle-ci décréta — moyennant finances—:

«Si votre fils est malade, c'est que quelqu'un lui a jeté un sort. Vous reconnaîtrez ce quelqu'un au fait qu'il boite et qu'il marche avec une canne» (on frémit en pensant aux suspicions qui allaient s'attacher à tous les boiteux de la région...)

«Il y a d'ailleurs moyen de conjurer ce mauvais sort: Il vous faut enfermer dans un cercueil, avec le mort, une chemise sale du malade...»



Dessin d'Henry Meylan

Et voilà la famille Duret en quête d'un mort de bonne volonté qui consentît, pour l'éternité, à ce voisinage peu sympathique. Il paraît — chose incroyable — que cela se trouva, du côté de Genève, moyennant la forte somme aux héritiers. On y ajouta une belle couronne, avec, sur le ruban: «Regrets sincères».

Mais, ô déception! Sitôt après, voilà une nouvelle crise, plus forte que jamais.

On retourna à la voyante, pour réclamer. Elle expliqua d'un ton cauteleux: «Vous m'avez mal comprise... le mort devait être de votre

paroisse... de la paroisse du malade... et pas d'une autre...»

Or la paroisse était petite, les morts rares, et certainement aucun d'entr'eux n'eût consenti à échanger son âme sans démons contre la chemise sale du fils Duret.

On rentra donc bredouille.

La mère Duret me raconta l'histoire avec indignation et conclut:

«Docteur, ne pourriez-vous pas intervenir auprès de la voyante? Elle nous demande 98 fr. 50. C'est volé! Puisque ça n'a pas réussi... Vous êtes collègues: vous pourriez peut-être lui dire un mot, pour faire baisser son prix!»

— Ah, non! Le vin est tiré, il faut le boire. Vous avez pris conseil, il faut payer!»

La voyante n'aura jamais su que — pas autrement flatté — j'avais pris sa défense!

J'espérais un peu que d'avoir bu ce mauvais bouillon les aurait corrigés... Il n'en fut rien, hélas, et l'on continua de courir de mègè à rebouteur. Ma patience finit par se lasser. Je me brouillai avec la mère Duret, lui disant tout que brave femme. A quoi elle répondit que je parlais comme sa belle-mère: «Et vous savez, docteur, ma belle-mère était méchante; elle était aussi méchante qu'un homme!»

Durant un an ou deux, je ne vis plus mon malade. Mais un soir, à nuit tombante, voilà un

appel téléphonique: «Je vous en supplie, docteur, venez vite! Mon garçon vient fou!»

En effet, il était en plein délire, maîtrisé à grand peine par deux hommes. Il hurlait à tue-tête: «Si j'étais une hirondè-è-elle, je ne serais pas pinson.» Ceci avec force vocalises, sur tous les tons, du trémolo de la chanteuse de café-concert aux sonorités graves d'un baryton. La mère Duret était scandalisée et lançait autour d'elle des regards courroucés.

Soudain m'apercevant, le malade cessa de hurler; saisissant ma main entre les deux siennes, il s'écria, tout attendri: «Ah, mon cher docteur! Ah, mon cher docteur», psalmodiant cela sur tous les tons aussi. Je réussis à le calmer et nous nous quittâmes les meilleurs amis du monde.

Peu de temps après, on le trouva mort à l'écurie, la face dans le fumier où il s'était étouffé pendant une crise. Cette fois, pour le dernier sommeil, la chemise du fils Duret entra dans un cercueil de la paroisse...

Quant à la mère Duret, lorsqu'elle mourut emportée par une attaque, le mari me communiqua son intention de faire brûler le corps. «Pourquoi?» demandai-je, étonné de cette mesure assez rare dans nos campagne. Il rétorqua: «Je me suis décidé pour la crémation, c'est quand même plus sûr...»

Onze ans d'activité de notre Secours aux enfants

Enfants confiés à la Croix-Rouge suisse et accueillis dans des familles ou des homes en Suisse (novembre 1940 à fin décembre 1951):

Pays d'origine	1940—1950	1951	TOTAL	dont pré-tuberculeux en préventorium
Allemagne	29 230	—	29 230	} 2 094
do. (Réfugiés)	4 749	2 609	7 358	
Autriche	32 525	—	32 525	} 883
do. (Réfugiés)	561	992	1 553	
Belgique	5 641	—	5 641	250
Espagne (Réfugiés en France)	72	—	72	—
France	43 521	90	43 611	1 716
do. (De Belfort, Mulhouse et Montbéliard, septembre 1944 à janvier 1945)	24 198	—	24 198	—
Grande-Bretagne	1 799	120	1 919	462
Grèce (* Venant de France)	21 *	36	57	36
Hollande	9 794	—	9 794	276
Hongrie	6 109	—	6 109	258
Italie	4 478	25	4 503	176
do. (Du Val d'Ossola, octobre 1944)	1 387	—	1 387	—
Luxembourg	475	—	475	30
Pologne (Venant de Pologne, de France et d'Italie)	837	—	837	404
Tchécoslovaquie (Et Tchèques habitant la France)	1 276	—	1 276	99
Yougoslavie	677	—	677	25
Divers: Libérés des camps de concentration	257	—	257	—
	167 607	3 872	171 479	6 709